



Frontières

Marie-Christine Fourny

► **To cite this version:**

Marie-Christine Fourny. Frontières. Kober Pascal, Vulliamy Dominique. Encyclopédie des Alpes, Glénat, pp.96-99, 2006. halshs-00719912

HAL Id: halshs-00719912

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00719912>

Submitted on 22 Jul 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Paru in P. Kober et D. Vulliamy (dir), 2006, Encyclopédie des Alpes. Grenoble, éditions Glénat, p. 96-99

Frontière

Marie-Christine FOURNY

PACTE ([Politiques publiques](#), [ACtion politique](#), [TErritoires](#)) - CNRS : UMR5194 - Université Joseph Fourier - Grenoble I - Institut d'Études Politiques de Grenoble - Université Pierre Mendès-France - Grenoble II

Parmi l'ensemble des termes qualifiant les limites territoriales, les confins, marges, marches, bornes, termes, lisières, et multiples autres formes de bordures et d'extrémités, la frontière se distingue par une acception politique. L'étymologie la rapporte au domaine du conflit et de la guerre. A l'origine, le mot désigne une forteresse, un lieu stratégique contrôlant un pays (Nordman, Revel, 1989). Progressivement, il marque la séparation entre deux territoires, mais une séparation au caractère militaire, voire guerrier. Le dictionnaire de Furetière en 1690, définit la frontière comme l'extrémité d'un Royaume, d'une Province, que les ennemis trouvent de front quand ils y veulent entrer. Elle représente bien ainsi les lieux ou les zones d'affrontement. Par la suite, les relations entre Etats se pacifient et les règlements opérant plus communément par négociations et traités, la frontière se confond avec la limite du territoire. C'est au cours du XIX^e siècle qu'elle prend la figure que l'on connaît de la ligne de démarcation entre deux Etats, qu'il s'agit de fixer juridiquement, diplomatiquement et matériellement.

Comment les Alpes interviennent-elles dans les questions de frontières ? Certes elles forment une région d'une grande densité de frontières puisque, dans l'Europe des Quinze, un pays sur trois possède une façade alpine. Il serait cependant réducteur de n'y voir que le terrain de l'histoire, un support pour l'inscription et le dessin des limites politiques. Car les Alpes ont aussi à faire avec l'imaginaire de la limite et de la frontière et plus largement même avec nos conceptions de la frontière.

Dans le rapport entre Alpes et frontières, la première image à venir à l'esprit est celle de la frontière naturelle, de cette parfaite adéquation entre les limites du territoire national et la barrière physique que constitue la montagne. Une seconde image de l'unité la contredit aussi vite. L'homogénéité physique du massif, les nombreuses similitudes culturelles, les échanges économiques internes viennent démentir l'idée d'une forte différence de part et d'autre des versants et argumentent plutôt en faveur du caractère artificiel de la frontière politique.

La contradiction n'est qu'apparente. Elle est issue pour une part d'une confusion dans les échelles considérée : si l'effet de barrière du relief joue dans les échanges internationaux, aux échelles locales les cols représentent des voies efficaces de communication et d'échanges, qui renforcent les proximités socio-économiques des espaces d'altitude.

Elle montre d'autre part, plutôt qu'une opposition, un jeu entre limites politiques et limites physiques : en fonction des enjeux stratégiques et des alliances, selon la structuration des pouvoirs, du féodalisme à l'Union européenne, le relief a été utilisé de manière politique, pour devenir une ligne d'affrontement et de démarcation des territoires, ou à l'inverse, constituer un élément fédérateur et de liaison.

Elle relève enfin de différentes conceptions de la « bonne » limite entre Etats ; selon les époques et les pays, l'on a fait reposer la délimitation sur des critères physiques, topographiques ou hydrologiques, sur des critères géométriques ou sur des critères culturels, en particulier linguistiques. Ce sont ces idéologies territoriales qui ont défini le caractère séparant des Alpes.

Les Alpes comme frontières

Du point de vue politique, le critère naturel n'a été que d'un piètre recours dans le dessin des frontières. Le tracé actuel n'a été stabilisé qu'après la seconde guerre mondiale, et encore reste-t-il des controverses, à l'instar des limites entre Italie et France dans le massif du Mont-Blanc.

Très tôt toutefois, la masse des Alpes en fait un repère dans l'organisation du territoire. Elle représente une discontinuité, plutôt qu'une limite à l'extension d'un territoire politique, dont les bornes, comme l'indique Jules César dans les « Commentaires » (51-58 avant JC), sont fixées par l'Océan, les Pyrénées et le Rhin. La montagne est d'autant moins considérée qu'elle figure, pour des Romains « orophobes » (Guichonnet, 1988), un milieu méconnu et répulsif. Elle n'existe pas dans sa profondeur, et n'importe qu'à travers les itinéraires de liaison : les Alpes existent surtout comme réseau de communication reliant les subdivisions d'un même Empire romain.

Le Moyen Age ne les érige pas plus en séparations. Le traité de Verdun en 843, établissant les prémisses d'une unité nationale, en fixe la limite aux « Quatre Rivières » : l'Escaut, la Meuse, la Saône, le Rhône. C'est en fait ce dernier fleuve qui représentera pour la France la frontière de l'est, bien avant et plus longtemps que la montagne alpine. Celle-ci est alors morcelée entre de nombreuses souverainetés qui s'approprient les versants de part et d'autre de la ligne de crêtes et contrôlent les passages. Dauphiné, Savoie, Tyrol, Suisses d'Uri, Carinthie, découpent transversalement la chaîne, forgeant des unités culturelles et politiques sans que le faite marque une discontinuité.

Aux échelles locales, les axes de la conquête politique accompagnent une circulation intense par les cols. D'autant plus que les lieux d'altitude ne représentent pas une barrière continue, mais ménagent des espaces de rencontre et d'échanges, en particulier à travers les alpages. Outre la proximité physique et économique, et à la différence de l'image que donnent itinéraires actuels, les facteurs de sécurité jouent au profit de relations par le haut. Les gorges et les cluses, dangereuses et malcommodes, font préférer les communications par les crêtes, ce jusqu'au XVI^e siècle (Toricelli, 2002). Les évolutions climatiques en ont aussi amoindri les contraintes. A certaines périodes, notamment entre les phases froides, du 5^e au 8^e siècle, puis du « petit âge glaciaire » à partir de la fin du 16^e siècle, des conditions moins rigoureuses ont favorisé le peuplement dans les hautes vallées, augmenté de ce fait la proximité entre les populations et amélioré la praticabilité des cols (Guichonnet, 1988).

La stratégie militaire reflète cette organisation faite de points de contact et lignes de réseaux. La dimension frontalière des Alpes n'existe qu'à travers les lieux utiles du passage et de l'affrontement : au XVII^e siècle encore, « ni territoire continu, ni paysage, ni écran : c'est à peine si les Alpes sont mentionnées (...) comme théâtre militaire et ensemble de passages » (Nordman, 1998).

A partir de ce moment toutefois, la formation de l'espace national et la délimitation de ses nouvelles frontières vont progressivement transformer les facteurs de cohésion du massif et de manière concomitante, modifier le statut des Alpes dans le territoire. C'est d'abord dans le cadre d'une pensée providentialiste et fixiste que se diffuse l'idée de limites issues de la

nature. Les montagnes et rivières, reflétant l'harmonie de la création, assurent une fonction de bornes et de protection. Et l'ordre des hommes doit lui-même s'organiser au sein de cet ordre divin et parfait de la nature. Dans ce contexte, les montagnes ne pourront que devenir des modèles de frontières.

Le discours se tient aisément dans une représentation abstraite ou distanciée de la nature. Mais aux échelles locales, sa concrétisation pose plus de problèmes. Quels pourraient être les critères de délimitation ? Le traité des Pyrénées, en 1659, établit que la démarcation du pays doit s'établir sur la ligne des « eaux pendantes » marquant la séparation des eaux. Cette théorie des versants reçoit une première application dans la détermination de la frontière entre la France et l'Espagne, conduisant au démembrement des entités catalane et basque. Paradoxalement la configuration de la Savoie et de la Suisse, empêchant d'étendre ce principe aux Alpes feront presque de ce massif un contre-exemple de frontière naturelle, et tout du moins une limite physique bien moins probante que les Pyrénées ou le Rhin !

Le développement d'une pensée scientifique et la recherche d'une rationalité dans la délimitation des territoires au moment de la constitution des Etats-nations ne mettront plus le divin en première ligne, mais garderont l'idée d'un ordre fixé dans la nature. De Dieu à la science, les frontières naturelles apparaissent comme des références pour l'établissement de limites vraies, qui échapperaient à la conjoncture de l'histoire et inscriraient l'ordre du politique dans un ordre naturel.

Nicolas Buache en constituera un précurseur. Formulant la théorie de la division de la France en bassins hydrographiques séparés par des lignes de reliefs, il systématise le caractère de séparateur des montagnes. Dans cette tentative de rationalisation, les montagnes non seulement produisent des limites, mais l'existence même de séparations vaut preuve de l'existence de montagnes. Montagne et limites sont dès lors étroitement et « scientifiquement » associées

Le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes que prône la Révolution pour l'établissement des frontières ne pourra contredire cette représentation. Défendant le rattachement de la Savoie à la France, l'Abbé Grégoire évoque de manière explicite cette fonction déterminante de coupure qu'opérerait la montagne, faisant finalement de siècles d'histoire une contrariété conjoncturelle : « vainement on a voulu au Piémont lier la Savoie. Sans cesse les Alpes repoussent celles-ci dans le domaine de la France et l'ordre de la Nature serait contrarié si leur gouvernement n'était pas identique » (in Braudel, 1986)

La démarcation d'une ligne-frontière au sein de la barrière des Alpes se fait plus précise avec le traité d'Utrecht qui en 1713, applique le précepte des eaux pendantes. Déterminant la ligne séparative entre la France et le Piémont, il divise les anciennes entités politiques situées de part et d'autre de la ligne de crêtes, à l'instar des Escartons de l'ancien Briançonnais, redistribue vallées et forts de façon à ce que la totalité d'un versant n'appartienne qu'à un seul Etat. Plus généralement la mise en conformité du tracé avec l'ordre naturel donne lieu à des mesures d'« assainissement » des frontières. Une succession de traités de limites au cours du XVIII^e siècle établissent ainsi un tracé plus « propre », car plus linéaire et plus rationnel. Ce n'est qu'en 1860 que cette ambition sera véritablement atteinte, avec le rattachement de la Savoie à la France. Les entorses à la théorie restent néanmoins nombreuses, lorsque les zones de replats dans les cols font osciller la frontière comme au Petit Saint-Bernard, ou au Mont-Genève (Guichonnet, 1991), ou lorsque les erreurs de mesure ne sont pas corrigées par les traités politique, à l'exemple du Mont-Blanc.

La montée des nationalismes pendant le XIX^e siècle et les conflits qui vont l'accompagner redonnent à la ligne de démarcation sa première signification de ligne de front. La limite acquiert plus de concrétude, devient un objet que matérialisent des établissements, des administrations et des corps de métiers propres, tels les Chasseurs alpins créés en 1886. La linéarité et la continuité prennent elles-mêmes un caractère tangible avec la mise en place d'un système de liaison visuelle entre les forts. Allant bien au-delà des effets de nature, la limite politique s'inscrit alors véritablement dans le sol et dans les mentalités.

A l'issue des conflits du XX^e siècle, la carte des frontières trouvera son tracé contemporain. C'est en 1919 que se fixe la démarcation actuelle entre l'Autriche et l'Italie. Les grandes masses sont dès lors installées, avec toutefois des réajustements de détail, tels la ratification du rattachement des communes de Saint-Dalmas, Tende, et La Brigue à la France en 1947 seulement. En dépit de l'obstacle du relief, les Alpes représentent donc finalement un espace où les frontières ont été plus longues à se fixer, où l'apparente simplicité des figures naturelles n'a guère pesé face à la complexité des configurations historiques et sociologiques.

Frontières politiques et différenciations culturelles

La dialectique de l'unité et de la division reste prégnante dans le domaine culturel. L'héritage des grandes unités historiques qu'ont connu les Alpes et des grandes lignes de flux donnent lieu à des aires culturelles transverses aux découpages politiques. Unités de peuplement, de langue, de religion, se différencient ainsi dans les plaines et les vallées, non sur les lignes de crêtes. Le signe le plus manifeste en est la langue. Le francoprovençal s'est étendu du Lyonnais au Piémont, l'allemand s'est répandu sur les versants sud, dans la vallée de l'Adige, entre le 12^e et le 18^e siècle, l'italien est la langue du Tessin, seul canton suisse sur le versant méridional de la chaîne. Cette superposition d'un découpage politique national et d'unités culturelles héritées ont participé de l'émergence des régions autonomes montagnardes de l'Italie : Trentin-Haut-Adige, Val d'Aoste, Frioul-Vénétie Julienne. Leur statut exprime bien une singularité vis-à-vis de l'ensemble national, et la perdurance de similitudes avec des régions de l'autre côté de la frontière. Hors pour la Suisse toutefois, la langue nationale tend à prendre le pas sur les parlers locaux, et l'apprentissage d'un anglais international risque de supplanter la connaissance de la langue du voisin. La frontière linguistique se moule ainsi dans les frontières politiques, alors que celles-ci vont en s'affaiblissant.

Considéré à très petite échelle, le fait culturel montre cependant la perdurance d'une rupture forte, non pas longitudinale, mais transversale, entre civilisation romane et civilisation germanique ; l'extrémité est, de peuplement slave, mais longtemps incorporée à l'Empire austro-hongrois se rattachant à ce dernier ensemble.

Quand la frontière fait l'unité

A l'échelle de l'Europe, l'intégration politique conduit à conférer à l'Arc alpin un nouveau statut. Il est moins considéré comme une barrière, un massif aux effets de frontière, que reconnu en tant que région, dans sa consistance propre et dans une spécificité qui transgresse les divisions politiques. Il acquiert de ce fait une fonction de centre ou de carrefour pour le continent. Le rattachement récent de l'Autriche (1995), proche pour la Slovénie (2004) y contribue notablement, puisque dorénavant les Alpes seront toutes entières contenues dans la communauté européenne. Sur toute leur longueur, non dans toute leur surface : les frontières avec la Suisse restent vives, bien que de nombreux dispositifs, à l'instar des récents accords bilatéraux (1998) tentent d'affaiblir les discontinuités qui en sont issues.

Aux problèmes de la frontière dans les Alpes font alors place les problèmes des Alpes en tant que région de frontières. Ces derniers se posent à deux principaux niveaux : celui du franchissement avec le développement d'itinéraires européens, celui de la construction régionale et de la mise en place d'instances ou de projets fédératifs sur l'ensemble de la chaîne. Les frontières n'y perdent pas leur validité politique, mais elles participent d'une nouvelle configuration territoriale, où elles ne représentent plus l'enveloppe, les « extrémités » d'un territoire national, mais des lieux d'articulation politique. Aux confins se substitue de cette façon la figure du « commutateur » alpin, selon l'expression de Claude Raffestin.

Du point de vue institutionnel, la Convention pour la protection des Alpes, signée en 1991 à la suite de la première conférence des Alpes des ministres de l'Environnement en est une préfiguration remarquable. D'autres entités moins élaborées y contribuent : aux niveaux régionaux, les Communautés de travail régionales (COTRAO, Arge-Alp, Alpe Adria), les conférences locales, constituent des instances par lesquelles émergent des problématiques communes. Plusieurs euro-régions tentent également de se structurer, visant une reconnaissance institutionnelle et sociale d'une réalité fonctionnelle de l'espace transfrontalier : l'Europaregion Tirol-Südtirol-Trentino et plus récemment autour du massif du Mont-Blanc (regroupant les départements français de la Savoie et de la Haute-Savoie, les provinces de Turin, Biella, Vercell et Verbiano-Cusio-Ossola, la vallée d'Aoste, les cantons suisses du Valais, de Vaud et de Genève). Plus modestement, aux niveaux locaux, les programmes de coopération, et en particulier ceux d'incitation européenne, tentent de faire de la frontière une zone de voisinage, où la différenciation politique et nationale se conjugue avec la collaboration. Du point de vue socio-politique, d'actifs groupes de pression promeuvent structurations et coordinations transfrontalières. Le lobby environnementaliste en est une figure de proue, d'autres instances comme la Communauté de travail des Villes alpines, l'Association européenne des élus de la montagne structurent des collectivités territoriales, dans les Alpes et autour de questions montagnardes.

Dans ce contexte, les frontières ne disparaissent pas, comme auraient pu le faire croire les accords de Schengen, ni les communautés historiques ne trouvent une nouvelle pertinence. Cette construction transfrontalière voit se fonder l'identité des Alpes sur de nouvelles bases. L'environnement, le tourisme avec le développement de produits et d'espaces transfrontaliers en constituent des axes essentiels. La frontière est elle-même promue en ressource touristique et outil de collaboration. Elle trouve ainsi une nouvelle fonction, devient mémoire partagée, mémoire du conflit, de la périphérie, de la transgression, mais dans laquelle, paradoxalement, l'adversité devient un bien commun.

Bibliographie

Braudel Fernand, L'identité de la France. Tome 1 : Espace et histoire – Paris, Arthaud Flammarion, 1986

Cartographie et frontières des Alpes occidentales, du 2^e au 20^e siècles. Réseau Européen Monde alpin, région autonome Vallée d'Aoste. Ed Augusta Vittoria Cerutti, Aoste, 1991

Etude prospective des régions de l'Arc alpin et péri-alpin. Communauté européenne, Luxembourg, 1995

Guichonnet Paul, Histoire et civilisation des Alpes. Privat, Toulouse ; Payot, Lausanne, 1980

Guichonnet Paul, *La frontière dans les Alpes*. L'effet frontière dans les Alpes, actes du colloque de Saint-Vincent (I), Aoste, Assessorat à l'Instruction publique, 1988. p. 8-27

Knafou Rémy, les Alpes, Paris, Presses universitaires de France, 1994

Nordman Daniel, *Frontières de France*, Paris, Gallimard, 1998

Nordman Daniel, Jacques Revel (dir). *L'espace français*, Histoire de la France Tome 1. Paris, seuil, 1989

Raffestin Claude, *Les Alpes sont-elles un bien commun ?* Quand la montagne aussi a une histoire. Martin Körner et François Walter ed. Bern, Haupt, 1996. p. 113-122

Toricelli Gian-Paulo, *Traversées alpines. Villes et territoires : le paradoxe de la vitesse*. Revue de géographie alpine, n°3, 2002. p. 25-36